

Une offre de services

Un service d'information
sur les dispositifs et aides
mobilisables pour le maintien
dans l'emploi des personnes
handicapées

Un service de facilitation
dans la mise en œuvre de la
solution de maintien déjà
identifiée par l'employeur et
acceptée

Un service d'ingénierie
pour aider à la recherche et
à la mise en œuvre d'une
démarche de maintien.

Offre de services
financée par
l'AGEFIPH et le FIPHP

Service gratuit

VOS INTERLOCUTEURS

Catherine CIAUX, Directrice
c.ciaux@sameth10.com

Stéphanie BLANC-ELIE,
Coordinatrice Technique
s.blanc@sameth10.com

Angélique NEVES, Chargée de Mission
a.neves@sameth10.com

Isabelle BASTE, Assistante Technique

Adresse postale:

58 boulevard Gambetta
10000 Troyes

Adresse des bureaux:

2 place Casimir Périer - 3ème étage - Porte 39
10000 Troyes

Accueil téléphonique:

Lundi à jeudi: 8h - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi: 8h - 12h / 13h30 - 16h30

Réception du public:

Lundi à jeudi: 9h - 11h45 / 14h - 16h30

Vendredi: 9h - 11h45 / 14h - 15h30

Tel: 03.25.71.26.68

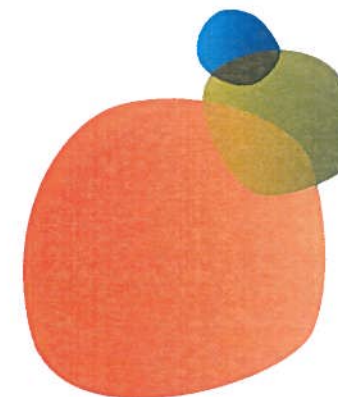
Fax: 03.10.72.02.15

Mail: contacts@sameth10.com

sameth

Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi

LA DÉMARCHE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DANS L'AUBE



« La problématique du maintien dans
l'emploi recouvre toutes les situations
à risque d'inaptitude potentielle. »

« OHE PROMETHEE AUBE »
Association gestionnaire

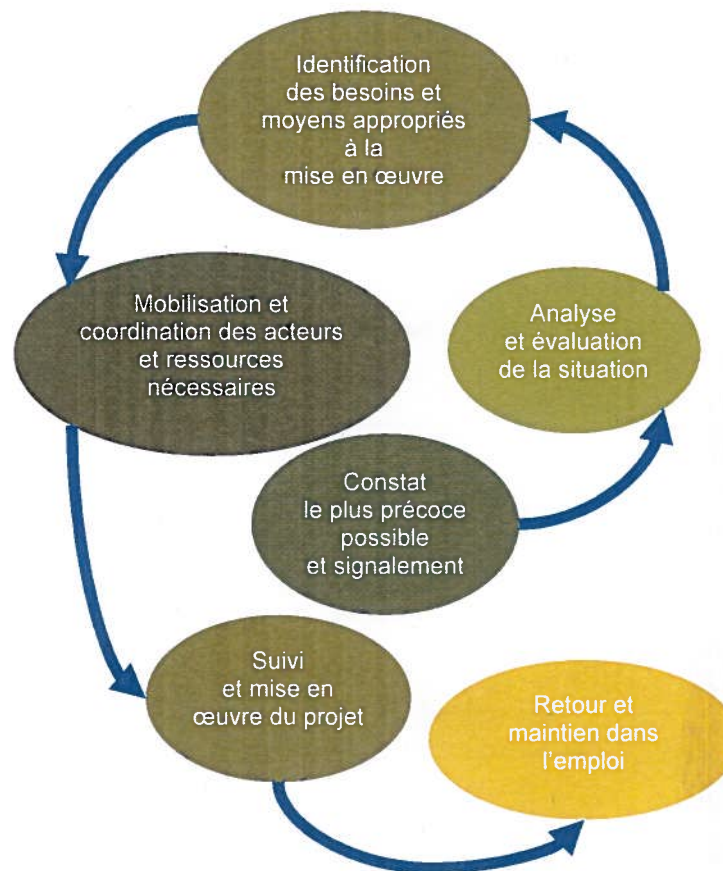
Le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a pour objectif d'accompagner et de soutenir un établissement privé ou public, confronté à une situation ou à un risque d'inaptitude d'un de ses salariés ou de ses agents, et de favoriser son maintien dans l'emploi.

Le rôle du SAMETH

Pour mener à bien sa mission :

- ☞ Anticiper pour mieux accompagner l'employeur, le salarié ou l'agent.
- ☞ Déterminer les leviers organisationnels, techniques, humains procurant à la personne concernée les meilleures conditions de reclassement possibles.
- ☞ Coordonner le travail partenarial (employeur, salarié, médecin du travail, médecin conseil, travailleurs sociaux CARSAT, CPAM).

Le principe d'une démarche maintien dans l'emploi



Cette démarche permet aux personnes diminuées dans leurs capacités professionnelles de poursuivre leur carrière dans de bonnes conditions. Elle est portée par l'action concertée des acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, médecin du travail).

Des outils favorisant le maintien

Différentes aides AGEFIPH* et FIPHFP** peuvent permettre à la personne handicapée de conserver son emploi :

☞ **Pour lui apporter des solutions adaptées :**

- des *aides techniques* : acquisition d'aides techniques ou de matériels, et formation à leur utilisation ;
- des *aides humaines* : participation au coût de la prestation de spécialistes facilitant sa vie professionnelle.

☞ **Pour acquérir de nouvelles compétences professionnelles** : financement de formation, en complément de l'employeur.

☞ **Pour faire face à l'urgence** : attribution d'une subvention forfaitaire permettant à l'employeur du secteur privé de mettre rapidement en place les premières actions pour préserver l'emploi de son salarié handicapé.

D'autres aides, relevant du droit commun, sont également possibles comme par exemples : le Contrat de Rééducation chez l'Employeur, le temps partiel thérapeutique, le Bilan de Compétences, le Congé Individuel de Formation...

*AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

** FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique